



Conseil économique et social

Distr. limitée
16 juillet 2010
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2010

7-9 septembre 2010

Point 6 e) de l'ordre du jour provisoire*

Recommandation au Conseil d'administration

Prolongation du programme de coopération avec le programme PolioPlus de Rotary International

Résumé

Le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'approuver une nouvelle prolongation, pour la période de cinq ans allant de 2011 à 2015, du programme de coopération avec le programme PolioPlus de Rotary International, conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35), modifié par la décision 2005/12 du Conseil.

1. Rotary International (ci-après le Rotary) est un des partenaires les plus importants de l'UNICEF. Pendant plus de 25 ans, les membres du Rotary dans le monde entier ont uni leurs efforts à ceux de l'UNICEF pour faciliter l'achat de vaccins contre la poliomyélite et pour assurer la chaîne du froid, et encouragé des activités de mobilisation dans les pays en développement dans le cadre de la lutte mondiale pour l'éradication la polio. Avec son programme PolioPlus établi en 1985, le Rotary s'est engagé à œuvrer pour un monde sans polio et, au fil des années, plus d'un million de bénévoles ont donné de leur temps et recueilli plus de 900 millions de dollars pour cette cause. Le Rotary s'est engagé à fournir des fonds aux pays en développement pour les aider à acheter les vaccins contre la poliomyélite jusqu'à ce que cette maladie soit éradiquée.

2. L'Assemblée mondiale de la Santé a lancé l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite en 1988, à un moment où cette maladie était présente à l'état endémique dans plus de 125 pays et où l'on estimait à 350 000 par

* E/ICEF/2010/15.

an le nombre d'enfants chez qui elle entraînait une paralysie. L'Initiative mondiale pour l'éradication de la polio est parrainée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Rotary International, les Centers for Disease Control and Prevention des États-Unis et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

3. En 2009, grâce à cette stratégie d'éradication, le nombre annuel de cas de polio avait diminué de 99 % et les sérotypes indigènes du virus avaient été éliminés dans la plupart des 125 pays d'endémie de 1988.

4. Malgré ces progrès importants, il existe toujours des poches de virus dans certaines régions de quatre pays, ce qui a entraîné l'apparition de nouveaux cas dans des pays qui en étaient exempts.

5. Le partenariat entre l'UNICEF et le Rotary demeure un élément crucial de l'action engagée au niveau mondial pour éradiquer la polio. Ces deux organisations ont la volonté de poursuivre leur étroite collaboration, et ce sur le long terme. Le Rotary a fait savoir qu'il a l'intention de continuer à apporter des contributions à l'UNICEF pendant la période 2011-2015.

6. Le partenariat entre l'UNICEF et le Rotary a été officiellement établi conformément aux dispositions du document E/ICEF/1990/P/L.35 et a depuis fait l'objet de prolongations régulières par le Conseil d'administration, la dernière en date ayant eu lieu pour la période de 2005 à 2010 (décision 2005/12).

7. Le Directeur général recommande au Conseil d'administration d'approuver une nouvelle prolongation, pour la période de cinq ans allant de 2011 à 2015, du programme de coopération avec le programme PolioPlus du Rotary, conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35), modifié par la décision 2005/12 du Conseil.

Projet de décision

8. L'UNICEF recommande au Conseil d'administration d'approuver le projet de décision suivant :

Le Conseil d'administration

Approuve la prolongation, pour la période de cinq ans allant de 2011 à 2015, du programme de coopération avec le programme PolioPlus du Rotary, conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35), modifié par la décision 2005/12 du Conseil.